

Acteurs et structures en géographie sociale : l'analyse du sport en questions

Régis Keerle*

Revendiquer l'appellation de géographie sociale constitue un acte d'auto-classification périlleux qui peut revêtir plusieurs sens. Même si l'on ne peut s'écarter complètement des différents motifs qui ont pu amener des chercheurs à se référer à ce courant, il s'agit cependant ici surtout de proposer le renforcement de son inscription dans les sciences sociales. Cette intention mérite d'être précisée puisque le contexte actuel permet à certains géographes de remarquer une tendance à abuser d'un usage rhétorique du langage conceptuel, tandis que d'autres ont relevé les changements d'interprétations dominantes, soit pour valoriser le neuf, soit pour appeler à leur complémentarité¹. C'est plutôt dans la première perspective, celle d'une explicitation du langage disciplinaire de la géographie dans la visée d'une épistémologie analytique que cette contribution entend se placer. L'adhésion à la pensée du pluralisme explicatif² en sciences sociales invite à ne pas négliger la dimension évolutive des configurations spatiales que la géographie peut distinguer. La remise en valeur récente de la thématique de l'action en géographie nécessite donc de poursuivre la réflexion relative aux conditions dans lesquelles l'action peut se dérouler.

“ *Les mécanismes fondamentaux de production de l'espace par une société sont complexes et dotés d'autonomies, qui doivent faire récuser tout mécanisme... Il faudrait ... (que) la géographie humaine s'échappe de la sectorisation abusive et multipliée...* ”³. Parmi les nombreux débats auxquels a donné lieu la question de la signification de l'adjonction du qualificatif « sociale » à la géographie, la résolution de la tension contradictoire contenue dans ces propositions de Guy Burgel en 1986 constitue encore un enjeu majeur dans la discipline. En effet, la nécessité de conserver un noyau disciplinaire commun conduit parfois à une simplification abusive de l'explication de ce qui se construit dans l'espace, tandis que la volonté de rendre compte de la spécificité des divers contextes de l'action peut aboutir à un détachement des préoccupations de cohérence du discours géographique. Affirmer le dualisme de l'action et de la structure peut permettre de surmonter cette contradiction, si l'on considère le territoire à la fois comme l'expression géographique des structures qui conditionnent l'action et comme la forme géographique qui résulte de celle-ci. Dans cette conception, la territorialité de l'acteur représente la manière dont celui-ci sauvegarde ou développe un ou des espaces d'action au sein de la totalité sociale et de ses diverses expressions territoriales. Il est alors possible de conjuguer l'analyse des territoires ou des lieux, conçus comme des objets majeurs de la géographie synthétique, et celle des contextes de l'action territoriale dans le cadre d'une géographie thématique.

L'exemple du sport permettra d'illustrer la pertinence de cette voie de recherche qui envisage la géographie sociale comme une manière de pratiquer une géographie

* Docteur en géographie – UMR 5045 Mutations des Territoires en Europe, Université Paul Valéry, Montpellier

¹ Pour le premier cas, citons M. Lussault : “... le systémisme qu'invoquent les sciences sociales tient plutôt de l'ersatz...” (Lussault (M.), 1999, p. 244). Pour les deux autres cas, voir respectivement Knafou (R.), Stock (M.), puis Claval (P.) in Lévy (J.), Lussault (M.) (Dir.), 2003

² Berthelot (J.-M.), 1990, p. 186

³ Burgel, (G.), 1986

engagée dans les débats des sciences sociales, son point de fuite étant la rencontre avec les autres disciplines.

En conséquence, on appliquera une perspective structuriste critique à l'étude du champ sportif, combinée avec l'accent mis sur les conséquences, en termes de localisations, des choix opérés par le monde sportif sous l'influence des forces à l'œuvre dans l'ensemble de la société. Les acteurs du champ sportif, en construisant leur territorialité, rencontrent d'autres structures territoriales : comment le géographe peut-il trier, selon les échelles envisagées, les phénomènes sportifs les plus significatifs de ces discontinuités territoriales ? C'est à l'échelle de la formation sociale locale que s'appréhendent le plus facilement les changements spatiaux et territoriaux liés à la mobilité des acteurs transitionnels, ces individus qui changent de territoire au cours de leurs "*trajectoires de vie*"⁴. Avec la prise en compte de l'action et de ses divers contextes, complémentairement au repérage des structures territoriales, une analyse dynamique de la production de l'espace devient ainsi possible. Mais auparavant, une réflexion sur la construction des objets de la géographie et les formes d'explication qu'elle utilise doit montrer la nécessité de considérer le sport comme un objet de géographie sociale.

Le sport, objet de géographie sociale

Faire de la géographie une science sociale suppose que la construction des objets géographiques soit motivée par une volonté d'illustration de la théorisation sociale nécessaire dans cette discipline. Si l'on considère que chaque discipline est prise dans une dialectique entre autonomisation (circonscription rigoureuse de l'aire d'investigation) et globalisation (élargissement de cette aire à la quasi-totalité du monde humain)⁵ on peut comprendre que la première posture soit peu favorable à l'inscription parmi les débats des sciences sociales. Or le signalement des objets géographiques auquel procèdent deux dictionnaires de géographie⁶ témoigne sur ce point de la diversité des orientations épistémologiques de la discipline mais surtout du caractère encore relatif de l'intérêt porté à cette théorisation sociale. Certains des objets signalés dans ces deux dictionnaires trouvent en effet leur origine dans les éléments physiques (« montagne », « fleuve »), tandis que d'autres témoignent d'une vision autonomisée de la discipline (« région », « terroir »). Certes, d'autres encore (« ville ») sont des objets construits dès l'origine dans une perspective pluridisciplinaire, mais leur saisie imprécise dans les autres disciplines autorise sans difficulté leur traitement autonomisé par la géographie. Bien entendu, chacun de ces objets peut théoriquement être traité dans le cadre d'une démarche de géographie sociale, surtout lorsque c'est l'action, voire l'acte géographique qui est interrogé par l'analyse. Mais trop souvent, dans les travaux qui s'appuient sur ces notions pour assurer la cohérence du discours géographique, c'est plutôt le résultat de l'action, la structure, qui est décrite ou expliquée sans référence aux processus qui l'ont fait advenir. On comprend dès lors que même si évoquer un « Etat » ou un « système productif local » pourrait amener plus facilement les géographes à penser le statut de ces objets déjà bien référencés dans les sciences sociales, ainsi que le rôle que la géographie entend jouer dans le dialogue interdisciplinaire par le sens qu'elle accorde à sa prise en compte spécifique de ces objets, la confrontation théorique n'aît que rarement lieu. Le sport se trouve placé dans ce dernier cas puisque, dans sa

⁴ Gumuchian (H.), Grasset (E.), Lajarge (R.), Roux (E.), 2003, p. 74

⁵ Berthelot (J.-M.), 1996

⁶ Voir Brunet (R.), Ferras (R.), Théry (H.), 1992, et Lévy (J.), Lussault (M.) (Dir.), 2003

définition la plus large, il peut constituer l'un de ces objets interdisciplinaires, dans la mesure où par exemple la sociologie a pu montrer que le choix d'une pratique sportive, ou d'un style de pratique, par les individus est partiellement corrélé aux autres dimensions de leur socialité.

Pour cet objet « sport », c'est encore par la tendance à l'autonomisation de la discipline que l'on peut rendre compte de la rareté relative des références à l'explication sociale⁷ en géographie. Dans le cas d'un loisir sportif comme la plongée, un réflexe spatialiste peut ainsi conduire à ne chercher la cause d'une variation de l'intensité de la pratique que dans les caractéristiques du territoire (de l'espace) local. Par exemple, on a pu attribuer la diminution, à quelques années d'intervalle, du nombre de licences de plongeurs délivrées par la Fédération Française d'Etudes et Sports Sous-Marins (F.F.E.S.S.M.) dans les trois départements de la Côte-d'Azur à "*l'épuisement des sites archéologiques, la raréfaction de la faune piscicole et, plus généralement, l'augmentation de la pollution des eaux*"⁸. C'est oublier en particulier que cette fédération sportive est en mesure, par l'intermédiaire de son maillage de clubs, de délivrer des licences dans l'ensemble du territoire national et que des individus peuvent avoir acquis leur licence dans un autre lieu, tout en continuant à pratiquer sur ce littoral (notamment pendant leurs vacances).

Un autre signe de la réticence à la prise en compte du caractère social de l'explication des localisations sportives est la tentation fréquente d'accorder une valeur autre que celle d'une pure information au recensement des sportifs effectué dans une perspective quantitativiste/influencée par l'individualisme méthodologique. On mesure les difficultés d'interprétation de cette information en prenant en compte par exemple l'analyse de C. Suaud qui a montré que l'abandon, par les membres de la bourgeoisie nantaise, de la pratique du tennis au profit du squash (pour les pratiquants les plus jeunes) ou du golf (pour les pratiquants plus âgés) constitue une manière pour les différentes classes d'âge de cette catégorie sociale d'affirmer la spécificité des valeurs et de la culture de leurs âges respectifs.

Cette analyse exemplaire incite à poser d'autres questions. Ainsi comment construire une explication de la géographie du rugby dès lors que l'on ne peut ignorer qu'il ne s'agit souvent pas du même « rugby » dans un club « traditionnel » du sud-ouest et ailleurs⁹ en France ? Face à l'incommensurabilité relative de la signification des pratiques, comment conserver une exigence de scientificité¹⁰ en géographie sans retomber dans l'enfer idiographique ou, dans le meilleur des cas, se limiter à une monographie qui n'aboutit qu'à déplacer la question ? Ne peut-on ainsi comprendre la diversité des pratiques sportives dominantes dans les Landes¹¹ en considérant que le type de discipline adopté localement (basket-ball, football ou rugby) semble moins discriminant en soi que les différentes phases historiques dont témoignent les diffusions de ces sports et dont il faudrait apprécier la valeur actuelle en termes de différenciation des territoires ?

On retiendra de ces problèmes d'interprétation que pour analyser le plus clairement possible le rapport des sociétés à l'espace, il faut tenir compte de leurs formes et de leur degré d'intégration. Sans chercher à prendre position sur cette

⁷ Di Méo (G.), 2001

⁸ Mathieu (D.), Praïcheux (J.), 1987, p. 86

⁹ Par exemple à Marseille. Voir Darbon (S.), 1997

¹⁰ Au sens de la recherche d'une construction des données permettant leur inscription dans un programme de recherche. Voir Berthelot (J.-M.)- Programmes, paradigmes, disciplines : pluralité et unité des sciences sociales.- In : Berthelot (J.-M.) (Dir.), 2001

¹¹ Augustin (J.-P.), 1985

question, on peut retenir l'idée d'une " *diversification générale des territorialités* " ¹² dans les sociétés développées, diversification induite par la différenciation sociale inhérente à la modernité ¹³ dont l'augmentation de la mobilité des individus n'est qu'une des conséquences qui a le plus intéressé les géographes jusqu'à présent. Or cette différenciation sociale aboutit, selon de nombreux sociologues, à l'émergence de « domaines d'action » relativement individualisés, qui correspondent parfois à des branches reconnues de la géographie. Il est ainsi possible de considérer qu'un des moyens, pour notre discipline, de rendre compte de l'effet de la différenciation des sociétés dans la production d'un espace différencié est de s'inspirer de la mise en évidence de certains de ces « domaines d'action ». C'est le cas du sport ainsi érigé en objet de recherche dans la perspective de contribuer à la globalisation de la géographie sociale par l'explicitation de ses rapports avec la totalité sociale et de ses manifestations territoriales.

Le sport : un champ social relativement autonome à analyser dans une perspective structuriste

Considérer le sport comme un domaine d'action spécifique dans la société conduit à interroger la nature de cette spécificité et les relations existant entre ce domaine d'action et la totalité sociale. Ces questions supposent, sur le plan de la méthode, que l'on accorde soin à l'utilisation des théories sociologiques mobilisées pour enrichir la compréhension de l'objet. Une perspective structuriste, qui envisage "*la société comme un ensemble relativement autonome de structures causales émergentes qui limitent de façon significative l'autonomie des acteurs, mais ne déterminent pas leurs actions, car le pouvoir causal des structures est toujours médiatisé par les acteurs qui, la plupart du temps sans le savoir, l'actualisent dans des situations données*" ¹⁴ permet de répondre à la première interrogation. On considèrera ainsi, à l'image de la théorie du champ sportif, le sport comme un champ d'activités dans lequel des individus, agents ou acteurs sociaux, exercent ou s'intéressent à une pratique qualifiée de sportive, leur capacité d'action étant conditionnée par l'existence de structures qu'ils contribuent à reproduire. Les structures propres au champ sportif sont les organisations sportives (fédérations, clubs, entreprises de services et de biens sportifs), que l'on peut considérer comme des appareils idéologiques, et les administrations sportives, qui sont des branches de l'appareil d'Etat. Comme l'a montré l'exemple de Nantes, ces structures ne sont pas imperméables à d'autres formes de structuration de la société, comme la division en classes sociales. C'est ainsi que la référence au type de sport pratiqué s'efface parfois, dans certaines organisations, devant le caractère idéologique global que l'organisation revendique (cas de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail), ce qui confirme la nécessité de penser la relation du sport à la société afin d'en réaliser une géographie sociale. On retiendra donc pour ce second point la notion d'autonomie relative du champ sportif ¹⁵, qui permet de justifier que l'on ne s'enferme pas dans une « géographie du sport » qui se limiterait à chercher des formes d'explication de localisations sportives sans explorer les liens qu'entretiennent ces localisations avec l'ensemble des phénomènes sociaux possédant une dimension géographique.

¹² Piolle (X.), 1998, p. 85

¹³ Voir sur ce point Martucelli (D.), 1999

¹⁴ Vandenberghe (F.), 1998, p. 299

¹⁵ Defrance (J.), 1995

Dès que l'on évoque la notion de structure, et a fortiori celle d'appareil, point le soupçon de limiter le pouvoir des acteurs. Or les travaux de Vincent Lemieux concernant les réseaux d'acteurs sociaux confirment que l'organisation de la société peut être pensée dans une perspective structuriste critique, les formes d'appareil étant "*toujours latentes et parfois activées*"¹⁶ dans ces réseaux. Un exemple de localisation d'un événement sportif illustre bien le rôle de ces réseaux sociaux, conjointement à celui des appareils idéologiques fédéraux qui consacrent par leurs classements les lieux dignes de recevoir ces événements. Parmi les quatorze villes candidates à l'organisation de matches pour la coupe du monde de football en 1998, comment expliquer que Montpellier ait été retenue avec neuf autres villes, à l'inverse de Nancy, Nice, Rouen et Strasbourg ? Ni le rang de la ville (Nice et Strasbourg comptant plus d'habitants que Montpellier) ou de l'agglomération (Nancy et Rouen dépassant alors aussi Montpellier), ni les passés footballistiques respectifs de ces villes ... ne peuvent rendre compte de ce choix. Par contre, les relations entretenues par le dirigeant du club de football professionnel de Montpellier avec l'un des deux présidents du Comité Français d'Organisation de la coupe du monde ont joué un rôle déterminant, à côté de la volonté de la municipalité qui, contrairement à celles de Nancy et Strasbourg, n'a pas reculé devant le coût de la mise en conformité des stades.

Cet exemple révèle bien la complexité de l'explication sociale des localisations sportives. Une approche macrosociologique de la société permettant d'y distinguer des structures économiques, politiques et idéologiques nous autorise à réduire cette complexité afin de préciser la signification que nous attribuons au rôle de chacune de ces instances dans la production des espaces sportifs¹⁷. L'exemple de la plongée subaquatique permettra, parmi d'autres, d'explicitier ce qui différencie ces structures.

Les diverses dimensions économiques du sport sont susceptibles d'influencer de manière très variée les localisations sportives. C'est ainsi que dans le cas des sports collectifs comme le basket-ball ou le football, les clubs les plus riches tentent d'assurer leur maintien dans l'élite en réduisant les risques liés à l'incertitude des résultats sportifs par la création ou la revendication de la mise en place de championnats semi-fermés. Dans le cas de la plongée, le facteur économique est particulièrement mis en valeur dans la localisation des structures commerciales, dont la concentration sur les littoraux et dans les grandes agglomérations (fosses de plongée) contraste avec la répartition beaucoup plus ubiquiste des clubs de la F.F.E.S.S.M. sur le territoire national.

Les dimensions politiques influencent d'autant plus les localisations sportives que la puissance publique intervient dans le financement du sport, le degré de cette intervention variant beaucoup selon les Etats. C'est ainsi qu'en France, le modèle fédéral bénéficie de subventions qui facilitent le développement de la pratique. De plus, la puissance publique finance des équipements sportifs dont elle choisit la localisation. Pour la plongée, l'Etat intervient également en fixant des garanties de sécurité de la pratique, l'encadrement de l'activité étant assuré par des moniteurs titulaires de formations dont il contrôle l'organisation.

Bien entendu, les relations politiques ne s'exercent, pas plus que les relations économiques, à sens unique, et ce que la puissance publique accorde au monde du sport, elle le récupère en particulier par le gain de cohésion sociale apporté par les phénomènes d'identification territoriale.

Si l'on entend par dimension idéologique la manière dont les acteurs se représentent la bonne manière de pratiquer le sport et même un enjeu de sa définition

¹⁶ Lemieux (V.), 1999, p. 132

¹⁷ On se limitera ici à montrer la pertinence de cette conception de l'analyse du sport pour la géographie.

par rapport à toute activité physique, on comprendra le rôle de ces représentations dans la segmentation des espaces et des territoires sportifs qui se présentent pour le géographe comme autant d'espaces, lieux ou territoires spécifiques. À titre indicatif, on relèvera à cet égard le souci de la puissance publique de développer des équipements « omnisports » afin de lutter contre la prolifération des formes d'usage sportif de l'espace et la difficulté que constitue pour elle les changements de normes de configuration des espaces sportifs déterminés par les choix des fédérations sportives. De même, on remarquera les hésitations des collectivités locales quant à la réponse à apporter au développement de pratiques comme le skate-board (relégation à l'extérieur de la ville comme à Montpellier ou mise en scène dans de nouveaux espaces centraux comme à Roncq, commune de l'aire métropolitaine lilloise). Pour la plongée, les dimensions techniques et les risques inhérents à l'activité accentuent l'enjeu de la transmission de la culture qui lui est liée. C'est ainsi que, du point de vue des méthodes de formation, le monde est partagé entre les aires de domination des cultures française et anglo-saxonne de la plongée. Le pratiquant formé à l'école française est autorisé à descendre, selon son niveau de formation, jusqu'à une profondeur de 60 mètres, mais peut se trouver contraint à ne pas dépasser, dans des eaux territoriales étrangères, la limite de 20 mètres fixée par l'organisation qui l'accueille, voire par la législation étatique locale.

En fait, les dimensions économiques, politiques et idéologiques que nous avons distinguées pour la clarté de l'exposé s'interpénètrent, comme le montre la configuration du champ de la plongée subaquatique. Des sociétés de services transnationales nées aux Etats-Unis développent ainsi des stratégies de pénétration du marché de la plongée en Europe en tentant en particulier de s'appuyer sur les processus d'harmonisation juridique liés à la construction européenne. Ces stratégies ont pour le moment été mises en échec par l'union sacrée des représentants de l'Etat français, de la F.F.E.S.S.M. et de syndicats français de moniteurs professionnels, unanimes pour maintenir une culture française de la plongée et la limitation de l'exercice de l'enseignement rémunéré aux titulaires de formation reconnues par l'Etat.

Le sport médiateur territorial

En suscitant la création d'espaces spécifiques qualifiés par le type d'activité qui s'y déroule, les organisations du monde du sport construisent de véritables territoires sportifs plus ou moins pérennes. Mais le sport, par le truchement de l'identification territoriale, de pratiquants à leurs lieux de pratique ou de supporters à « leur » équipe, constitue également un médiateur territorial global, c'est-à-dire participe à la (re)production des territoires.

L'avantage du concept de territoire est à notre sens de permettre (autoriser, sans la rendre nécessaire) une approche globalisée de la discipline. La passerelle conceptuelle qui conduit du territoire sportif au territoire tout court peut être consolidée par la notion d'autonomie relative du champ sportif, au sens de relative par rapport à la dimension politique de la société. En effet, avant de devenir des territoires, les sites sportifs sont d'abord des espaces (dimension temporelle de l'appropriation) auxquels une réglementation va autoriser ou susciter l'accès ainsi que certaines formes de pratique. Or la localisation de ces espaces, le financement de leur éventuelle construction et le contrôle de leurs usages supposent, au minimum et sans aller nécessairement jusqu'au conflit, une négociation entre les différents acteurs susceptibles de participer à la définition des usages de l'espace ainsi localisé. C'est ainsi par exemple

que la localisation des différents espaces marins protégés dans lesquels les plongeurs trouvent des lieux de prédilection pour l'exercice de leur activité grâce à la protection de la flore et de la faune qui enrichit l'intérêt de la pratique est l'objet de conflits entre leur monde et celui de la pêche. La territorialité des plongeurs est elle même une question problématique dans la mesure où certaines formes de l'activité comme la chasse sous-marine, ou même simplement les conséquences négatives de l'accroissement de l'activité en un lieu donné entrent en contradiction avec la protection de ces espaces. S'il est donc exact de considérer que la territorialité des individus n'est pas uniquement déterminée par des conditions structurelles, il serait illusoire d'en déduire que la dimension politique puisse être évacuée de cette territorialité.

Si l'on circonscrit cette dimension politique des territoires à l'action publique, ici dans le domaine du sport, on peut conclure, à l'instar d'autres champs comme celui du tourisme, à la subsidiarité de l'action, si l'on entend par là, à la fois que le sport reste souvent¹⁸ une dimension résiduelle des politiques publiques et que toute volonté de rationalisation des politiques publiques sportives se heurte à la volonté des élus locaux de conserver le contrôle des profits symboliques dont regorge ce domaine de l'action politique. On relèvera ainsi par exemple qu'à Montpellier la piscine olympique, promise aux sportifs dès 1977, a pris en 1995 à Antigone la place du centre international d'affaires projeté en 1991, projet abandonné compte tenu de la conjoncture économique. Ce cas exemplaire de l'incertitude de la localisation des équipements sportifs rend bien compte d'un des facteurs de la diversité géographique du phénomène sportif dont seule une approche structuriste permet de rendre compte. Et de cette subsidiarité découle la question des échelles les plus pertinentes pour appréhender l'analyse du phénomène sportif en géographie sociale.

Si l'on souhaite mettre en évidence le rôle du sport dans les constructions territoriales, au-delà de l'analyse des seuls lieux et territoires sportifs, et sans prétendre résumer des situations toujours spécifiques, on peut retenir comme échelles primordiales celles du monde, des Etats et du local. Le rôle du sport comme médiateur territorial apparaît bien évidemment également à d'autres échelles, mais de manière moins générale. Il en est ainsi de l'échelle régionale qui n'est particulièrement saillante que lorsque la culture sportive entre en phase avec des traits culturels régionaux, parfois au point de donner naissance à des formes spécifiques de pratiques. La course camarguaise, qui illustre cette situation, témoigne également du fait que la sportivisation des jeux traditionnels et ses conséquences territoriales constitue un de ces exemples où la géographie culturelle s'avère "*indissociable d'une géographie sociale qui l'englobe*"¹⁹. En effet, la mise en compétitions normées de cette culture tauromachique est l'occasion de conflits entre différents groupes sociaux qui visent à son contrôle.

L'échelle mondiale est inhérente à l'une des variantes idéologiques de la culture sportive qui en fait une culture universelle, laquelle s'incarne en particulier dans les Jeux Olympiques. La question du caractère réellement universel des différentes disciplines sportives représentées aux Jeux Olympiques ne se limite pas à l'existence de sports « régionaux », mais concerne aussi certaines disciplines qui trouvent ailleurs que dans cette institution les formes d'excellence auxquelles elles prétendent²⁰. Dans plusieurs sports de pleine nature, les hauts lieux sont localisés ailleurs que dans le

¹⁸ À l'échelle des lieux sportifs ou de territoires fortement marqués par le phénomène sportif comme les stations de sports d'hiver, cette subsidiarité régresse devant la nécessité pour les acteurs du territoire concerné de prendre en compte ce médiateur territorial dans la gestion de l'espace.

¹⁹ Di Méo (G.) (Dir.), 2001, p. 257

²⁰ Voir Sébastiani (J.)- Le snowboard aux JO : une opposition entre l'esprit et la lettre ?.- In : Augustin (J.-P.), Gillon (P.), 2004, pp. 37-38

monde européen qui a inventé ces pratiques (l'Himalaya pour l'alpinisme, voire la randonnée, la mer Rouge pour la plongée subaquatique . . .).

Dans le monde actuel, toute référence à l'échelle mondiale ne peut s'envisager sans référence à l'échelle nationale dans la mesure où les Etats conservent une capacité d'action tous azimuts (y compris pour contribuer à leur propre éveloppement, comme dans le cas de la dimension économique) particulièrement visible dans le cas du sport. Il en est ainsi de ces Jeux Olympiques où les athlètes concourent sous leurs couleurs nationales, ces préoccupations nationalitaires se traduisant dans les politiques publiques sportives des Etats. De sorte que nombre d'Etats attribuent leur nationalité à des athlètes porteurs d'espoirs de médailles olympiques et qu'en France la répartition des subventions aux différentes disciplines, rapportées à l'échelle de chaque licencié, favorise des sports peu pratiqués et peu médiatisés mais olympiques.

L'échelle locale est elle aussi incontournable, ne serait-ce qu'en raison du caractère hautement problématique qu'y prend la construction des données. Dans le cas du sport, cette échelle prend une signification d'autant plus prégnante que la dimension matérielle de l'action individuelle y revêt un caractère spécifique, au point que les différents lieux sportifs peuvent se caractériser par des formes de pratiques particulières²¹. Les travaux géographiques portant sur les sports de pleine nature ont ainsi mis en évidence l'existence de cultures sportives locales et leur succession, voire leur confrontation²² dans certains lieux. Car c'est également à l'échelle locale que les dimensions sociales de l'action sont les plus visibles et que le caractère relatif de l'autonomie du champ sportif fait le plus souvent sentir ses effets, en particulier lorsque le pouvoir politique est en mesure d'influencer la configuration du champ sportif. D'où l'intérêt d'approfondir quelque peu l'analyse du rôle du sport dans la production du territoire local, en utilisant l'outil méthodologique de la formation socio-spatiale.

Le sport et les acteurs sportifs dans la formation socio-spatiale locale

A l'échelle d'un territoire local comme celui d'une métropole la configuration du champ sportif peut être influencée par les effets d'une politique sportive lorsque celle-ci est suffisamment cohérente. C'est le cas à Montpellier où l'objectif de la municipalité en place depuis 1977 a consisté à accroître les investissements nécessaires à la multiplication des équipements permettant le développement de la pratique sportive, la multiplication des événements participant à la politique de communication métropolitaine et l'acquisition par les différentes équipes ou sportifs de haut niveau de palmarès permettant de renforcer l'image sportive de la ville.

Dans cette situation, la formation socio-spatiale locale peut célébrer ses héros sportifs parfois devenus des acteurs endogènes, en particulier lorsqu'ils participent à la mise en œuvre du référentiel de la politique sportive locale, qui vise, à côté des objectifs précités, à lier le soutien aux clubs sportifs de haut niveau à la participation de leurs structures à l'animation sportive de la ville. Bien entendu, cette volonté de maîtrise locale des transformations du champ sportif est limitée par l'évolution des dimensions

²¹ On n'ira pas ici jusqu'à envisager les cas où la seule dimension corporelle de la pratique devient de manière privilégiée le but de l'action dans la mesure où la dimension géographique de la pratique est ainsi sinon évacuée (cas extrême), du moins sérieusement affaiblie.

²² Bourdeau (P.), 1995 ; Corneloup (J.), Mao (P.), 2002. Si les travaux de ces chercheurs mettent en valeur les diverses formes territoriales que le phénomène sportif et sa gestion contribuent à produire dans ces types d'espaces, notre typologie géographique des sports (urbains, de pleine nature et régionaux) vise à expliciter le rôle de leur localisation dans la construction de leurs formes sociales (Keerle, 2004).

économiques du champ et par les résistances idéologiques des organisations sportives à ces formes de municipalisation du sport. A l'échelle des individus, les diverses évolutions du champ provoquent des mobilités, à l'image d'autres changements sociaux qui ont pu amener G. Di Méo à en considérer les agents comme des acteurs transitionnels. Il est possible de préciser cette caractérisation en faisant appel aux catégories de la mobilité des individus élaborées par J.-P. Hubert, dans sa version humaniste de la géographie structurale. L'exemple d'un acteur sportif servira une démonstration partagée en deux temps entre l'exposé des données permettant de qualifier le parcours de cet acteur et la discussion des catégories alternatives jugées non adéquates pour cette désignation.

Le club de football professionnel de Montpellier a été fondé en 1974 par Louis Nicollin, le chef d'une entreprise de nettoyage basée dans cette ville. Son accession à l'élite du football (première division en 1981-1982 et de 1987 à 2000, puis de 2002 à 2004, deuxième division dans ces intervalles et lors de la saison présente) a été permise et longtemps soutenue par l'apport de subventions versées par la municipalité, dans un contexte de difficulté de recours à un volume suffisant d'investissements privés autres que ceux de la société dirigée par son président. Celui-ci a certes également multiplié les investissements dans le champ sportif dans des équipes sportives d'autres villes, dans le but explicite de favoriser son entrée dans d'autres marchés de ramassage des ordures ménagères. Mais il est resté le principal investisseur de son club de football montpelliérain malgré la baisse progressive des subventions versées par la municipalité et les difficultés croissantes pour le maintenir dans l'élite, compte tenu de la tendance à l'augmentation du niveau budgétaire minimal nécessaire pour assurer ce maintien. Pour expliquer sa coûteuse fidélité au club montpelliérain, il est utile de remarquer que son enracinement local possède des dimensions familiales, ce lyonnais d'origine étant marié à une femme de Marsillargues, un bourg situé à proximité de la Camargue. Ainsi familiarisé avec la culture locale de l'usage ludique et sportif des taureaux camarguais, il en est devenu un acteur incontournable après avoir racheté son plus prestigieux élevage. Le processus de territorialisation (d'ancrage) de cet acteur peut être décrit à l'aide d'une analyse dialectique de ses capacités d'action dans les différents champs sociaux. Dans le cas du football, on peut affirmer que son investissement dans le club montpelliérain résulte pour partie du contexte lié à l'évolution de ce champ, puisqu'il était beaucoup plus facile en 1974 pour Louis Nicollin, dont l'entreprise était encore de petite taille, de prendre le contrôle d'un club de cinquième division que d'entrer dans le club lyonnais alors installé en première division. Ce parcours qui a mené l'amateur de football lyonnais à la présidence du club montpelliérain, corrélé avec son ascension économique, peut être décrit comme une "*trajectoire d'émancipation*"²³. La pertinence de cette expression ne peut être démontrée que par une longue explication dont nous nous limiterons ici à exposer les points les plus saillants.

Un des rares concepts entièrement partagés par les géographes se réclamant de la géographie structurale est celui du contrôle de la « mobilité politique » (c'est-à-dire de la capacité de localisation concrète), critère qui permet à J.-P. Hubert de partager les individus entre ceux qui possèdent ce contrôle (les « nomades sélectifs », très proches sur ce point des « acteurs exogènes » de G. Di Méo) et ceux qui en sont privés. L'originalité de l'approche de J.-P. Hubert repose sur sa mise en relation des différentes « formes urbaines » (ou des différents territoires fondés sur une mise en scène immobilière des hiérarchies sociales) par la qualification des mobilités qui les relient. Même si cet auteur n'a pas procédé à une mise à l'épreuve empirique de sa construction

²³ Hubert (J.-P.), 1993, 177

théorique, le vocabulaire qu'il emploie pour qualifier les trajectoires des individus se déplaçant d'une forme urbaine à l'autre est suffisamment suggestif pour que sa valeur heuristique soit reconnue et, peut-être à l'avenir, encore enrichie par le dialogue entre différents courants de la géographie. C'est ainsi qu'il distingue huit types de situations construites à partir de la comparaison entre le point de départ et celui d'arrivée, du point de vue du contrôle de la mobilité politique de l'acteur et du point de vue de ce que révèle ce parcours quant au caractère hiérarchique des relations existant entre deux villes. La discussion de ces huit catégories à partir de notre exemple permettra de justifier notre choix sémantique. Louis Nicollin n'ayant pas perdu le contrôle de sa mobilité politique (ou plus concrètement, vu diminuer sa capacité de localisation) dans son parcours de Lyon à Montpellier, sa trajectoire ne peut être qualifiée de « ghettoïsation » ou « d'émigration ». Par ailleurs, l'état des relations entre les grandes villes de France dans le champ du football ne permet pas d'envisager de caractériser cette trajectoire sous l'angle de l'arrivée d'un « vassal » ou d'un « pionnier » et encore moins comme exemple de « colonisation » lyonnaise de Montpellier. Pour autant, Louis Nicollin ne peut non plus être considéré comme l'artisan d'une « fondation » à Montpellier, car la municipalité a par exemple fait échouer le projet de club omnisports que cet acteur avait commencé à constituer à la fin des années 1980 en investissant dans une équipe de hand-ball et une autre de basket-ball. Pas plus qu'on ne peut remettre en question sa capacité à maintenir son autonomie vis-a-vis de la politique sportive de la municipalité, ce qui fait de son domaine d'action plus qu'un « comptoir ». Au final, l'expression « trajectoire d'émancipation », qui suggère explicitement une amélioration du contrôle de sa mobilité politique par l'acteur, paraît la plus appropriée pour qualifier le parcours de Louis Nicollin.

Cet exemple montre bien le caractère relatif de l'intégration de toute formation sociale locale dans les sociétés contemporaines ainsi que le rôle non négligeable joué par les mobilités individuelles dans le caractère dynamique de cette intégration. Mais il montre aussi l'intérêt de faire porter l'analyse sur l'échelle individuelle, au plus près de l'action, pour comprendre la production de l'espace et des territoires. Car les manifestations sportives accueillies à Montpellier sont l'occasion pour la métropole de tenir son rang, comme dans le domaine culturel et finalement, même très indirectement, dans le domaine économique. Et sur ce plan, rien n'est jamais gagné, comme le démontre l'échec du projet d'accueil des championnats d'Europe de natation en 2002. L'équipement (la piscine olympique) et la capacité d'organisation du club universitaire local n'ont pas suffi devant le refus des instances sportives de laisser apparaître le nom de la collectivité territoriale dans le champ des caméras filmant l'événement, ce qui a amené celle-ci à déclarer forfait. Ce dernier exemple rappelle que tout territoire est le produit d'une relation de pouvoir, au sens de la capacité d'action de chacun des membres de la relation.

Conclusion

Cette contribution à l'approfondissement des ancrages épistémologiques de la géographie sociale s'est appuyée sur la nécessité d'opérer une distinction raisonnée des contextes de l'action afin de mettre respectivement en valeur son rôle et celui des structures, à l'exemple du champ sportif.

La recherche du développement des explications sociales de la géographie du phénomène sportif conduit à explorer les dimensions spatiales de ce champ dans deux directions complémentaires. D'une part, il s'agit de questionner la signification de la

répartition des pratiques et des différences dans leur mode d'organisation afin de faire partager les préoccupations de la géographie aux autres sciences sociales.

D'autre part, l'étude géographique du sport rejoint plus directement la géographie sociale lorsqu'est interrogé le rapport à l'espace et au territoire des sportifs et le rôle que joue le sport dans la production des territoires, ce qui permet de répondre à l'impératif de cohérence disciplinaire. L'attachement ici manifesté à l'explicitation des processus de production de l'espace ne conduit pas pour autant à renoncer à l'éclaircissement de ce concept.

L'espace n'est ni un objet fixe dont la description devrait se limiter à l'impact de régularités (décrites sous une forme quantitative ou culturelle), ni un objet si malléable qu'il faille considérer que toutes les actions sont possibles en dehors de toute contrainte autre que celle de la distance. Selon le contexte d'action sur lequel portera l'explication, ou que laissera supposer la description, on pourra légitimement conclure à la liberté de l'acteur plutôt qu'aux contraintes pesant sur l'agent social. Pour conserver une cohérence dans le discours géographique et éviter le passage de l'écueil des spécialisations héritées (et de leurs prolongements logiques, comme dans le cas d'une géographie du sport) à celui de spécialisations basées sur des " *thèmes méthodologiques* " ²⁴ (géographie quantitative, des représentations ...) la perspective du structurisme critique possède des vertus exploratoires manifestes. Par son histoire, la géographie sociale paraît comme la meilleure alternative disciplinaire pour prendre en charge ce programme de recherche et le mettre en œuvre.

Références et orientations bibliographiques

Augustin (J.-P.).- Espaces des pratiques et territoires sportifs : les sports collectifs dans les Landes.- In : **Pratique et perception de l'espace**.- Pau : Université de Pau et des pays de l'Adour, Hégoa, n° spécial, 1985, n° 1, pp. 55-64

Augustin (J.-P.), Gillon (P.).- L'olympisme. Bilan et enjeux géopolitiques.- Paris : Armand Colin, 2004, 173 p.

Berthelot (J.-M.).- L'intelligence du social.- Paris : P.U.F., 1990, 249 p.

Berthelot (J.-M.).- Les vertus de l'incertitude. Le travail de l'analyse dans les sciences sociales.- Paris : P.U.F., 1996, 271 p.

Berthelot (J.-M.) (Dir.).- Epistémologie des sciences sociales.- Paris : P.U.F., 2001, 593 p.

Bourdeau (P.) (et al.).- L'escalade, entre sport et tourisme.- Paris : AFIT, 1995, 85 p.

Brunet (R.), Ferras (R.), Théry (H.) .- Les mots de la géographie : dictionnaire critique .- Paris : La Documentation Française, 1992, 470 p.

Burgel (G.).- Le renversement des rapports explicatifs.- In : *L'Espace géographique*, 1986, n° 2, pp. 111-113

Claval (P.).- Histoire de la géographie.- In : **Lévy (J.), Lussault (M.) (Dir.)**.- Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés.- Paris : Belin, 2003, pp. 459-464

Corneloup (J.), Mao (P.).- Formes de développement des sites sportifs de nature : l'exemple du Verdon.- Communication au colloque international de management du sport de Rabat (Maroc), 2002. In : Site http://www.sportsnature.org/Cadres/articles_bas.htm

²⁴ Berthelot (J.-M.), 1990, p. 152

- Darbon (S.)**.- “La “ grande famille ” du rugby. Entre hospitalité et solidarité”.- In : *Communications*, 1997, n° 65, pp. 49-57
- Defrance (J.)**.- “L’autonomisation du champ sportif. 1890-1970”.- In : *Sociologie et sociétés*, 1995, vol. XXVII, n° 1, pp. 15-31
- Di Méo (G.)**.- L’Homme, la société, l’espace.- Paris : Economica, 1991, 319 p.
- Di Méo (G.)**.- L’explication sociale en géographie.- In : **Thumerelle (P.-J.) (Dir.)**.- Explications en géographie. Démarches, stratégies et modèles.- Paris : Sedes, 2001, p. 99-111
- Di Méo (G.) (Dir.)**.- La géographie en fêtes.- Paris : Ophrys, 2001, 270 p.
- Gumuchian (H.), Grasset (E.), Lajarge (R.), Roux (E.)**.- Les acteurs, ces oubliés du territoire.- Paris : Anthropos, 2003, 186 p.
- Hubert (J.-P.)**.- La discontinuité critique. Essai sur les principes a priori de la géographie humaine.- Paris : Publications de la Sorbonne, 1993, 221 p.
- Keerle (R.)**.- Sports et territoires : contribution à une géographie du pouvoir. Une géographie sociale du champ sportif.- Thèse de doctorat, Université Paul Valéry Montpellier III, 2002, 862 p.
- Keerle (R.)**.- Formes d’action dans le champ sportif et formes géographiques.- In : Géopoint : la forme en géographie, 2004, à paraître
- Knafou (R.), Stock (M.)**.- Épistémologie de la géographie.- In : **Lévy (J.), Lussault (M.) (Dir.)**.- Dictionnaire de la géographie et de l’espace des sociétés.- Paris : Belin, 2003, pp. 323-325
- Lévy (J.), Lussault (M.) (Dir.)**.- Dictionnaire de la géographie et de l’espace des sociétés.- Paris : Belin, 2003, 1033 p.
- Lussault (M.)**.- Reconstruire le bureau (Pour en finir avec le spatialisme).- In : **Chivallon (C.), Ragouet (P.), Samers (M.) (Dir.)**.- Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l’épreuve postmoderne.- Talence : M.S.H.A., 1999, pp. 225-251
- Martucelli (D.)**.- Sociologies de la modernité.- Paris : Gallimard, 1999, 709 p.
- Mathieu (D.), Praicheux (J.)**.- Sports en France: atlas de l’atlas de France.- Paris : Fayard/Reclus, 1987, 120 p.
- Piolle (X.)**.- Le territoire, ou des dimensions spatiales des rapports sociaux.- In : **Espaces et sociétés à la fin du XX^e siècle, Quelles géographies sociales ?**.- Caen : Maison de la Recherche en Sciences Humaines, 1998, pp. 76-86
- Suaud (C.)**.- “La diffusion du tennis, du squash et du golf dans l’agglomération nantaise”.- In : *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1989, n° 79, pp. 2-20
- Vandenbergh (F.)**.- Une histoire critique de la sociologie allemande Aliénation et réification (Tome I) : Marx, Simmel, Weber, Lukacs.- Paris : La Découverte et Syros, 1997, 296 p.
- Vandenbergh (F.)**.- Une histoire critique de la sociologie allemande Aliénation et réification (Tome II) : Horkheimer, Adorno, Marcuse, Habermas.- Paris : La Découverte et Syros, 1998, 383 p.